



AFFAIRE N° 2020/243

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 15 du mois de décembre à 18 heures trente minutes, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visio-conférence pour cause de protocole sanitaire (covid19). La séance a fait l'objet d'un enregistrement (audio/visio).

| | |
|---------------------------------|------------------|
| Date de convocation : | 18 novembre 2020 |
| Nombre de membres en exercice : | 39 |
| Nombre de membres présents : | 26 |
| Nombre de membres représentés : | 2 |
| Nombre de membres absents : | 13 |
| Nombre de votants : | 28 |

Etaient présents :

Elus communautaires :

M. Peyrondet, Mme Marzat, M. Cazenave, Mme Dubourg, M. Signoret, M. Meiffren, Mme Robineau, M. Trijoulet, M. Bertet, Mme Grass, Mme Legrand, Mme Giral, M. Barreau, Mme Chambaud.

Socioprofessionnels :

M. Eap, M. Dadoy, M. Calbet, M. Rondi, M. Barthelemy, M. Mahieu, M. Laurent, Mme Saint Martin.

Personnes qualifiées dans le domaine du tourisme :

M. Peroux M. Boisson M. Jacob M. Février.

Etaient représentés :

M. Debever qui a donné pouvoir à M. Cazenave.

Mme Forgeron qui a donné pouvoir à M. Peyrondet.

Etaient Absents excusés :

M. Debever, Mme Forgeron, M. Breton, M. Boura, Mme Pigneguy, M. Spahn

Etaient Absents :

Mme Moulin, M. Lombrail, M. Maridat, M. Millet, M. Rodriguez M. Espagnet, M. Larue.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas Jabaudon

Rapporteur Monsieur le Président

Vu les articles L1612-2, L2221-5 et L2312-1 du Code des Collectivités Territoriales

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

Vu le rapport d'orientation budgétaire figurant en annexe et présenté en séance

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

Après 3 années de croissance continue, l'année 2020 s'annonçait dans la continuité des précédentes avec des indicateurs de fréquentation au vert.

La réorganisation interne de l'Office initiée fin 2019 et mise en œuvre en 2020 a permis une meilleure lisibilité des missions et une capacité d'adaptation indispensable en cette année de pandémie mondiale.

La création de deux pôles de compétences s'est avérée pertinente:

- un relatif aux activités liées au 'pendant séjour' et au 'faire découvrir' ;
- un autre celles de conquêtes et de fidélisation de clientèles.

La présence de deux pôles supports avec les missions de gestion de l'EPIC et de développement, dédié à l'innovation et l'ingénierie de projets, venant compléter ce dispositif organisationnel.

L'année 2020 a été une période de rupture durant laquelle l'Office de Tourisme a su faire preuve d'une faculté d'adaptation importante :

- Recours au télétravail durant les deux périodes de confinement
- Ajustement permanent du plan marketing et des actions de promotion et de communication
- Mise en place d'actions structurantes d'accompagnement des prestataires
- Lancement de la collaboration avec une agence de relation médias pour booster les retombées presse, médias et la visibilité de la destination et de ses composantes
- Choix fort des membres du Comité de Direction de ne pas facturer les packs de prestations de services 2020
- Fin imminente des travaux de rénovation du bureau de Soulac sur Mer
- L'annulation des événements et manifestations de la destination

Une gestion budgétaire prudente accompagnée d'économies structurelles importantes et ce malgré des niveaux de recettes liées à la taxe de séjour assurées par la collecte de l'année 2019 permettent d'assurer un exercice 2020 excédentaire.

Cet excédent permettra d'avoir une meilleure lisibilité pour l'année 2021 dont les contours restent très incertains sur le plan budgétaire, sur celui de la fréquentation et des mesures sanitaires.

Néanmoins, les certitudes pour l'année à venir concernent deux axes stratégiques pour les pôles de compétence de l'Office de Tourisme:

- Consolidation des acquis et de recherche d'innovation : pôles Attractivité et pôle Développement
- Réaffirmation des postulats techniques et savoirs-faires des coeurs de métiers : pôles information et accueil, prestataires et Ressources humaines, administration et finances

Le plan d'actions 2021, approuvé lors du Comité de Direction du 17/11/20 trouve racine dans les 4 objectifs suivants:

- Être identifié comme l'interlocuteur de confiance local, le garant d'un conseil attentif auprès de qui la qualité de contact est la règle avant, pendant et après séjour.
- Devenir pour tous les prestataires une plateforme de compétences ou un apporteur de solutions personnalisées
- Développer la notoriété et l'attractivité de la destination et de ses composantes
- S'appuyer sur la montée en compétence de chacun et chacune pour proposer et mettre en oeuvre des projets structurants et coopératifs

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Hypothèses d'évolutions des recettes

Les recettes de l'Office de Tourisme se répartissent en 3 sources principales :

1.1 Taxe de séjour

L'article L133-7 du Code du Tourisme prévoit que l'intégralité des sommes perçues au titre de la taxe de séjour soit reversée à un Office de Tourisme quand il est sous forme d'EPIC.

Cette collecte est menée par la Communauté de Communes qui reverse selon un échéancier annuel basé sur les recettes de l'année N-1.

Pour information, la collecte complète de l'exercice 2019 a fait l'objet d'un versement complémentaire en mai 2020 d'un montant de 407 369 euros.

Il est précisé qu'il est déduit du montant du reversement de taxe de séjour la part reversée au département (10%) et les frais de collecte de la communauté de communes (5%).

Les événements de l'année 2020 ont fortement impacté la fréquentation touristique de la destination.

En conséquence, les montants attendus de taxe de séjour vont s'en trouver affectés.

A la date du 1/12/20, les déclarations des hébergeurs font état de baisses par rapport à 2019 de:

- 28,67% pour les montants déclarés
- 33,39% pour le nombre de nuitées

| Statistiques des déclarations | Année : janv. 2019 - déc. 2019 | Année : janv. 2020 - déc. 2020 | Evolution en % | Année : janv. 2019 - déc. 2019 | Année : janv. 2020 - déc. 2020 |
|-------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|----------------|--------------------------------|--------------------------------|
| | Montants en € | Montants en € | | En nombre de nuitées | En nombre de nuitées |
| Montants et nuitées | 2 006 261,04 | 1 431 051,27 | -28,67 | 3 366 662 | 2 242 697 |

La loi n°2020-935 du 30/07/20 de finances rectificative pour 2020 prévoit une dotation égale à la différence entre la somme des produits moyens perçus entre 2017 et 2019 et la somme des mêmes produits perçus en 2020, aux Communautés de Communes si elles en ont fait la demande.

Cette dotation venant compenser les pertes de recettes liées à la taxe de séjour.

Face à de nombreuses incertitudes relatives à la principale source de recettes de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique, il est proposé d'inscrire un montant de taxe de séjour reversé par la Communauté de Communes au titre du budget primitif 2021 sur la base de celui du budget primitif 2020 avec une déduction de 20%.

1.2 Recettes commerciales

Ces recettes se divisent en 3 parties distinctes :

- Packs de prestation de services à destination des partenaires touristiques

L'année 2020 a vu l'annulation de la facturation des packs de prestations de services pour un montant de 200 000 euros.

Une réflexion approfondie menée durant l'année 2020 et au regard des événements extérieurs mais aussi des attentes des prestataires a conduit les équipes de l'Office de Tourisme à proposer un modèle innovant.

Celui-ci repose sur le principe que plus le partenaire s'implique dans les actions et outils mis en place par l'Office de Tourisme, et plus le partenariat devient 'gagnant/gagnant'.

Cela se traduisant en fin d'année par une remise sur le montant facturé par l'Office de Tourisme au titre du partenariat, calculée selon le niveau d'implication du partenaire.

Les premières données issues de la commercialisation de ces packs entamée en septembre 2020 et pour l'année 2021 indiquent une tendance positive de réception de ce nouveau modèle. En conséquence, un niveau de recettes attendu est proposé identique à celui de l'année 2020.

- Recettes liées aux activités de billetterie et de visites

Malgré un contexte fortement défavorable en 2020, le niveau de recettes liées aux activités de billetterie et de visites a été réalisé à hauteur de 70% du budget 2020.

Par prudence, il est proposé de rester sur un niveau de recettes équivalent à celles perçues en 2020.

- Recettes liées à l'activité de vente de séjours

Les événements survenus en 2020 ont durablement impacté les activités de séjour de groupes.

Les tendances sur ce secteur d'activités pour l'année 2021 ne montrent aucun signe de reprise.

Dès lors, les recettes liées à cette activité seront limitées à un niveau budgétaire faible de 10 000 euros.



1.3 Subventions

Les subventions obtenues par l'Office de Tourisme le sont dans le cadre d'Appels à Projets auxquels répond l'EPIC.

Pour 2021, les deux appels à projets qui perdurent sont :

- Appel à projets régional NOTT qui soutient financièrement la destination Médoc Atlantique depuis 2017. L'année 2021 sera la dernière année de cet appel à projet. Le Comité Technique qui s'est réuni courant novembre a retenu une participation aux projets de l'ordre de 20 000 euros. Un Comité de Pilotage pourra confirmer ce montant en mars 2021.

- Conventions Actions touristiques Département de la Gironde

Via le Parc Naturel Régional du Médoc, ce dispositif permettrait de bénéficier de 14,5% d'aides financières sur des actions du champ de l'innovation, de la promotion et du numérique.

1.4 Recettes diverses

La création de l'agence postale à Lacanau Océan prévoit, dans le cadre de la convention signée avec la Poste, le reversement d'un loyer de 1 178 euros par mois soit 14 136 euros par an. Cette somme équilibre les dépenses liées à cette activité.

1.5 Recettes prévisionnelles taxe de séjour 2020

En attente de notification de la Communauté de Communes Médoc Atlantique.

2. Hypothèses d'évolutions des dépenses de fonctionnement

2.1 Ressources humaines

2.1.1. Organisation interne et structure des effectifs

L'organisation interne lancée en 2020 a permis à l'Office de Tourisme d'être réactif et productif dans un contexte difficile.

Cette organisation vouée à s'ajuster afin de s'adapter en fonction de l'environnement externe et des attentes des clientèles de la destination s'articule autour de 4 pôles : Attractivité, Information/Accueil/Prestataires, Développement et Administration/Finances/Ressources Humaines.

L'EPIC Office de Tourisme aura pour effectif au 01/01/21:

- 1 directeur général (CDI temps plein)
- 1 directeur adjoint (CDI temps plein)
- 1 responsable administratif et financier (CDI temps plein)
- 1 assistante RH administration (CDI temps plein)

- 1 responsable pôle Attractivité (CDI temps plein)
- 2 chargées de communication (CDI temps plein)
- 1 responsable Accueil/Information/Prestataire (CDI temps plein)
- 6 chargés de BIT (5 CDI temps plein et 1 mise à disposition)
- 1 chargée de communication web (1 mise à disposition)
- 1 chargée de réceptif (CDI temps plein)
- 2 chargées de développement (CDI temps plein)
- 1 commerciale partenaires (CDI temps plein)

2.1.2. Les dépenses de personnel

Les salariés de l'Office de Tourisme sont de droit privé et dépendent de la convention collective des organismes de tourisme (CCN 3175), à l'exception du Directeur, sous régime de droit public rattaché à la CCN, et de 2 personnes titulaires de la fonction publique.

Les salariés de droit privé et le Directeur voient leur salaire de base défini selon la grille de qualification de l'emploi de la convention collective.

Tous régimes confondus, les salariés qui travaillent le dimanche, durant un jour férié ou en horaire de nuit, perçoivent une indemnité conforme aux obligations de la convention collective.

Par ailleurs, les salariés de droit privé et le Directeur, conformément à la convention collective, perçoivent, après trois ans de présence dans la structure, un salaire brut de base majoré de 1% supplémentaire par année d'ancienneté, dans la limite de 20 ans d'ancienneté.

Les salariés bénéficient enfin d'une gratification annuelle dont les termes sont prévus dans la CCN 3175.

L'évaluation des dépenses de personnel du budget 2021 est faite suivant la durée des contrats, l'ancienneté des permanents et les positionnements dans les grilles de la convention collective.

Il est à préciser que l'annualisation du temps est étudiée selon les dispositions légales en vigueur pour une mise en place en 2021.

L'objectif majeur sera d'optimiser la gestion des ressources humaines des emplois permanents.

En ce qui concerne le nombre de contrats de personnels saisonniers, celui-ci est calculé en fonction des heures d'ouverture des BIT et des actions d'accueil hors les murs.

Pour 2021, ce nombre est évalué à 100 mois saisonniers dans la perspective d'une année 'normale'.

De plus, les montants de dépenses de mutuelle employeur, l'évolution des charges sociales ainsi que le prélèvement de l'impôt sur les revenus à la source, à l'aune des éléments connus à ce jour, sont intégrés.

Une latitude budgétaire est enfin conservée pour répondre aux futures évolutions de l'Office de Tourisme notamment cela concernant la mise en œuvre des missions liées à la valorisation et au soutien des Commerces et de l'Artisanat.

Au total, les dépenses du chapitre de dépenses de personnel se situeront au même niveau qu'en 2019. L'année 2020 n'étant pas une année référence en particulier pour les personnels en contrats saisonniers.

Pour mémoire, répartition de la masse salariale

| | 2018 | | 2019 | |
|--------------------------------|------|-------|------|-------|
| Budget total | CDI | 38,8% | CDI | 36% |
| | CDD | 8% | CDD | 9% |
| 012 Charges de personnel | CDI | 70,5% | CDI | 65,2% |
| | CDD | 15% | CDD | 16% |

2.2 Dépenses à caractère général

Ces dépenses se divisent en 2 catégories :

2.1.1 Missions de service public et actions commerciales déployées par les 3 pôles

Les projets et plans d'actions 2021 des 3 pôles ont fait l'objet d'une présentation détaillée lors du Comité de Direction du 17 novembre 2020.

Attractivité de la destination

Ce pôle regroupe les activités de conquête et de fidélisation de clientèles.

S'appuyant sur le plan marketing pluriannuel, il a fait preuve en 2020, d'une faculté d'adaptation importante pour déployer des actions pertinentes au regard des événements subis l'année dernière.

Les missions suivantes façonnent les actions de ce pôle tout au long de l'année :

- Communication et marketing
- Soutien et organisation événementiels
- Marketing digital
- Promotion
- Relations presse



Information/Accueil/Prestataires

Ce pôle est le garant de l'information de la destination et regroupe les missions d'accueil auxquelles viennent s'intégrer les activités liées au 'pendant séjour' et au 'faire découvrir'.

Les missions de mise en marché de l'offre touristique et de valorisation des prestataires touristiques de la destination sont aussi menées par ce pôle.

L'Office de Tourisme garantit une visibilité à ses partenaires et accompagne, à travers une stratégie de relations partenaires à forte valeur ajoutée, l'ensemble des prestataires touristiques de la destination.

Développement

L'année 2021 verra la poursuite des principales activités dédiées à ce pôle à savoir :

- Qualité
- Observatoire
- Développement des compétences
- Développement/Ingénierie
- Qualification de l'Offre

2.1.2 Charges de fonctionnement et de logistique général

Les charges de fonctionnement général de l'EPIC sont après 4 années d'exercice maîtrisées.

L'enveloppe budgétaire dédiée à la bonne marche des bureaux d'information touristique est de l'ordre de 26 % du budget de fonctionnement.

La ventilation budgétaire de ce poste sera du même niveau que celle du budget 2020 voté.

Pour mémoire ce poste de dépense comprend :

- L'entretien des 8 bureaux d'information touristique en matière d'infrastructure niveau locataire,
- Suivi de la sécurité des établissements recevant du public,
- Maintenance des matériels techniques et informatiques.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Hypothèses d'évolutions des recettes

Les recettes de la section d'investissement sont constituées de dotations aux amortissements. En 2021 et au vu du plan d'amortissement, elles s'élèveront à environ 50 000 euros.

A date, il n'est prévu aucune écriture supplémentaire ce qui laisse présager d'un report de cette section excédentaire d'environ 20 000 euros.

Ce report viendra abonder les recettes de 2021.

2. Hypothèses d'évolutions des dépenses

Sur les bases de l'année 2020, les dépenses d'investissement ne subiront pas d'évolution majeure.

Les achats envisagés s'orientent principalement vers la téléphonie et l'informatique. Une réflexion concernant le renouvellement d'une partie du parc automobile va être menée.

Le Comité de Direction, après avoir pris connaissance de cette délibération, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021.

Dit que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Laurent PEYRONDET



Le Président certifie que la présente délibération,
- a été publiée à l'Office de Tourisme le :
- a été affichée à l'Office de Tourisme le :